



CCRFE
Centre Catholique Romand
de Formations en Eglise



Formation de praticienne formatrice
et praticien formateur 2025/2026

Présentation de la formation de praticienne formatrice et praticien formateur (PF)

Visée et démarche de la formation

La formation a pour but de développer les compétences attendues pour exercer la fonction de PF. Il·elle doit pouvoir assumer ses différents rôles, notamment l'accompagnement et l'évaluation des personnes en formation d'animation pastorale. A ce titre le·la PF joue un rôle primordial dans le dispositif de formation pratique du CCRFE (FAP ou CPP).¹

Le processus de professionnalisation des agents pastoraux et agentes pastorales (AP) en formation exige un plus haut niveau de professionnalité des formateur·trice·s qui les accompagnent. Cette formation entend répondre à cette exigence.

Cette formation a été développée et sera mise en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre le CCRFE et l'ARPIH.

INTENTIONS DE LA FORMATION

- Développer l'identité de PF.
- Permettre au·à la PF d'assumer son rôle dans le dispositif du volet pratique de la formation.
- Planifier le volet pratique de la formation en adéquation avec les documents prescriptifs et les besoins de l'AP en formation.
- Créer les conditions favorables à une relation d'apprentissage.
- Favoriser une pratique réflexive chez l'AP en formation.
- Accompagner le développement des compétences professionnelles.
- Penser, mettre en place et soutenir l'évaluation de la pratique professionnelle.

1. Dans le présent document ce qui est dit des PF concerne analogiquement les observateurs et observatrices de la pratique pastorale (OPP).

THÉMATIQUES

- Pratique réflexive.
- Évaluation diagnostique, formative et sommative.
- Planification de la formation : individualisation des besoins et des compétences à développer.
- Feedback.
- Outils didactiques.

DATES

Module 1 :

14 janvier 2026

11 février 2026

25 mars 2026

Évaluation :

22 avril 2026

Module 2 :

20 mai 2026

10 juin 2026

16 septembre 2026

28 octobre 2026

25 novembre 2026

Évaluation :

13 janvier 2027

PUBLIC CIBLE ET EXIGENCES

- Être au bénéfice d'une formation pastorale reconnue par le CCRFE.
- Être désigné-e comme PF par l'autorité pastorale sur la base d'une solide expérience.
- Accompagner un-une AP en formation comme PF durant ce parcours.
- S'engager à participer aux rencontres prévues par le CCRFE dans le cadre du volet pratique de la formation des AP.

HORAIRES

9h00 - 16h30

LIEU

CCRFE

Rue de l'Hôpital 11

1700 Fribourg

TARIF

Pris en charge par le CCRFE

INSCRIPTION

Site CCRFE

RESPONSABLES DE FORMATION

Sarah Urfer Nguyen, ARPIH

Claudien Chevrolet, CCRFE

Contenu de la formation

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

*« On ne peut, à proprement parler, former personne.
On ne peut que créer les conditions de la formation. »*

Philippe Carré²

La formation est orientée selon l'approche « compétence » qui se réfère ici principalement à celle de Guy LeBoterf. Le point central de la compétence est l'action ou, autrement dit « l'agir professionnel ». Cet agir professionnel constitue la toile de fond de la pédagogie orientée compétences.

Cette approche part du postulat que la compétence est une résultante du **savoir agir**, du **pouvoir agir** et du **vouloir agir**.

Le **savoir agir** suppose que l'on dispose de la bonne formation, des ressources adéquates, que l'on pratique l'alternance, les boucles d'apprentissages, que l'on soit capable de représentations pertinentes et que l'on agisse en situations professionnalisantes.

Le **pouvoir agir** implique que le-la PF en formation dispose des conditions nécessaires et qu'un contexte facilitateur soit mis à disposition afin de développer ses compétences.

Le **vouloir agir** signifie que l'apprentissage ait du sens pour le-la PF en formation. Il est essentiel que il-elle bénéficie d'une reconnaissance de ses progrès et de ses acquisitions de compétences, afin de développer la confiance en soi.

2. Carré P., « L'apprenance, des dispositions aux situations »

In: Carré, P. (Dir.) *Autour de l'apprenance, Education Permanente*, 207 (2016), 7-24.

L'EFFET MIROIR

Le-la PF en formation accompagne un-e AP également en formation. Dans ce processus, le-la PF en formation va vivre des émotions, des doutes, de craintes qui lui permettent de mieux comprendre ce que traverse l'AP en formation. Ce vécu partagé crée un effet miroir : en analysant les résonances entre son propre parcours et celui de l'AP, le-la PF en formation va prendre conscience de son fonctionnement, de ses valeurs et de ses limites. Ce cheminement favorise l'émergence d'apprentissages profonds en lien avec son identité de PF, sa posture et ses compétences professionnelles.

Plusieurs modalités pédagogiques sont mises en œuvre dans le cursus de manière à développer cette capacité d'apprentissage des PF et leur réflexivité :

- Utilisation du récit professionnel pour identifier les ressources et les compétences mobilisées dans l'expérience professionnelle. Les expériences professionnelles sont mobilisées et au cœur du dispositif de formation.
- Mobilisation d'un collectif de PF en formation (max. 20 personnes), apprendre du collectif, de l'interaction et de l'intelligence collective
- Alternance entre des temps de formation en groupe classe, en petit groupe et en individuel.

TRAVAIL INDIVIDUEL

Du temps de travail individuel est demandé entre les journées de cours et pour la préparation de la validation des modules. Ce travail individuel consiste principalement en des lectures et des réflexions sur sa pratique.

ENVIRONNEMENT INFORMATIQUE

Chaque PF en formation se verra attribuer une adresse e-mail @ccrfe.ch qui lui ouvrira l'accès à l'environnement informatique Teams-CCRFE. Tous les documents en lien avec la formation seront à disposition sur cette plateforme. Différents canaux de communication seront créés dans le but de partager des savoirs à distance entre les PF en formation et les intervenant-e-s de la formation (synthèse, travaux...).

PROCÉDURE DE QUALIFICATION FINALE

Pour valider les modules, les participant-e-s doivent :

- Participer de manière active à l'entier de la formation (min. 80% de taux de présence exigé).
- Réaliser le travail individuel lié aux cours (lectures, travaux de préparation, expérimentations, rédaction de situations, etc.).
- Valider les travaux de certification.

Les modules sont acquis ou non acquis. En cas de non acquis à un module, les participant·e·s ont la possibilité de répéter deux fois la procédure de certification. En cas d'échec au troisième essai, les participant·e·s ne peuvent recevoir le certificat de PF.

Un recours peut être déposé dans les 30 jours qui suivent la notification au Conseil romand de la formation.

CERTIFICATION

Les PF ayant terminé les deux modules et réussi la procédure finale de qualification reçoivent un certificat de praticien·ne formateur·trice délivré par le CCRFE en partenariat avec l'ARPIH.

Présentation du Module 1

Identité et rôles du·de la PF

Le but du module 1 est d'accompagner le·la PF dans la réflexion sur son identité professionnelle, d'intégrer les différents rôles et responsabilités qui lui incombent, afin de pouvoir planifier le volet pratique de la formation.

COMPÉTENCES VISÉES PAR LE MODULE 1

Compétences 1, 2, 3 (cf. référentiel de compétences, pp. 12-13).

Le module se déroule sur trois journées de formation en présentiel.

Jour 1 : De praticien·ne à praticien·ne formateur·trice : quelles compétences ?

Jour 2 : Le·la PF, mission impossible ? Ses rôles, fonctions et exigences.

Jour 3 : Évaluer pour évoluer : quel est le plan ?

Le module 1 représente 47 unités de 45 minutes de travail réparties de la manière suivante :

Formation : 24 unités

Travail individuel : 9 unités

Procédure de qualification : 14 unités

PROCÉDURE DE QUALIFICATION DU MODULE 1

A partir d'une situation professionnelle, le·la PF décrit comment il·elle formalise les bases de son identité professionnelle, il·elle rend compte de son rôle, de ses responsabilités et de la mise en place du suivi du volet pratique de la formation.

Il·elle fait état de sa capacité à :

- Décrire son rôle et ses responsabilités en tant que PF.
- Planifier le suivi de formation en fonction des attentes prescriptives du CCRFE.
- Coordonner ses actions avec les différentes parties prenantes.
- Maîtriser les outils favorisant l'apprentissage de l'AP.

FORME DE L'ÉVALUATION

Une présentation orale de 20 minutes devant un collectif de pairs (3-4 personnes). A la fin de la présentation, le-la participant-e dégage l'enjeu principal qu'il-elle identifie pour ce suivi et formule une question au groupe. Un échange formatif de 10-15 minutes se fait entre le-la participant-e, le groupe de pairs et les évaluateur-trice-s.

Un compte rendu réflexif sous forme de synthèse est ensuite rédigé par le-la participant-e et transmis aux évaluateur-trice-s à la date fixée. Ce compte rendu reprend les éléments essentiels de la présentation orale et de l'échange formatif.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Conformité : aspects formels du texte, structuration et capacité de synthèse, présence d'un compte rendu réflexif et de contenus théoriques. Aspect formel de la présentation orale, clarté du propos et de l'enjeu principal, capacité de synthèse.
- Pertinence : mise en évidence de son identité en construction, de son rôle et de ses responsabilités dans son contexte institutionnel. Le-la PF souligne ses points d'attention et ses forces.
- Cohérence : mise en évidence de la cohérence de la planification, lien entre les besoins de l'AP, le contexte et la formation.

ÉVALUATEUR-TRICE-S

Les responsables de la formation.

Présentation du Module 2

Le·la PF au service de l'accompagnement

Le but du module 2 est de permettre au·à la PF de poser un cadre favorable à la relation d'apprentissage et d'en être le·la garant·e tout au long du processus de formation. Le module vise à intégrer les différentes formes d'évaluation de la pratique professionnelle et à les mettre en œuvre. Le·la PF pourra ainsi développer une posture d'accompagnement favorisant la réflexivité et le développement des compétences de l'AP en formation à l'aide de ressources et d'outils spécifiques.

COMPÉTENCES VISÉES PAR LE MODULE 2

Compétences 4, 5, 6, 7 (cf. référentiel de compétences, pp. 12-13).

Le module se déroule sur 5 jours en présentiel :

Jour 1 : Posture ou imposture : qu'est-ce qu'un accompagnement formatif ?

Jour 2 : Libérer l'évaluation : donner de la valeur à l'autre ?

Jour 3 : Réfléchir sans fléchir : la réflexivité en questions ?

Jour 4 : L'action et ses satellites : la compétence a-t-elle une face cachée ?

Jour 5 : Prouver et approuver : les preuves ou l'épreuve de l'évaluation ?

Le module 2 représente 71 unités de 45 minutes de travail réparties de la manière suivante :

Formation : 40 unités

Travail individuel : 15 unités

Procédure de qualification : 16 unités

PROCÉDURE DE QUALIFICATION DU MODULE 2

A partir d'une situation professionnelle, le-la PF démontre ses acquis et les ressources mobilisées, rend compte de ses choix et argumente ses prises de décision en lien avec le référentiel de compétence.

Il-elle fait état de sa capacité à :

- Identifier ses acquis et les ressources mobilisées tout au long du suivi.
- Argumenter ses choix et prises de décision dans le suivi de l'apprenant-e.
- Mettre en place une relation de confiance avec l'apprenant-e.

FORME DE L'ÉVALUATION

Un entretien de 30 minutes avec comme appui un poster préalablement réalisé (flip-chart ou numérique), suivi d'un échange d'une dizaine de minutes.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Conformité : clarté du propos et du poster. Aspect formel : gestion du temps et démonstration d'au moins une compétence du module 2.
- Pertinence : expression à la première personne, choix de la situation accompagnée en lien avec la démonstration de l'agir.
- Démonstration des acquis du module. Justification des ressources mobilisées en vue de faire progresser l'AP en formation.
- Intégration : réflexion sur son propre processus de formation. Identification des marges de progression.

ÉVALUATEUR·TRICE·S

Les responsables de la formation.

Référentiel de compétences de PF

1 - DÉVELOPPER SON IDENTITÉ DE PF

- Accompagner et évaluer (formatif-sommatif).
- Développer sa propre pratique réflexive (auto-évaluation, capacité critique sur soi-même).

2 - ASSUMER SON RÔLE DANS LE DISPOSITIF DE FORMATION PRATIQUE

- Identifier sa place, ses responsabilités.
- Assumer une fonction/posture claire de formateur-trice.
- Maîtriser les outils mis à disposition pour favoriser l'apprentissage (Uscope, grille d'observation, etc.).
- Adopter une communication optimale à l'écrit et à l'oral.

3 - PLANIFIER LA FORMATION PRATIQUE EN ADÉQUATION AVEC LES DOCUMENTS PRESCRIPTIFS ET LES BESOINS DE L'AP EN FORMATION

- Penser la planification dans le contexte d'un terrain pastoral particulier.
- Coordonner son intervention avec les parties prenantes pertinentes.
- Planifier les échéances.
- Identifier les séquences adéquates d'observation.
- Identifier les difficultés potentielles.
- S'appuyer sur le prescrit dans la planification.
- Accompagner la mise en place du projet d'innovation pastorale (TD), le cas échéant en coordonnant son intervention avec d'autres partenaires.

4 - CRÉER LES CONDITIONS FAVORABLES À UNE RELATION D'APPRENTISSAGE

- Ecouter la personne accompagnée (respect de la diversité des parcours, neutralité dans l'accompagnement).
- Créer un climat de confiance propice à l'apprentissage.
- Respecter la confidentialité des données sensibles.

5 - FAVORISER UNE PRATIQUE RÉFLEXIVE CHEZ L'AP

- Accompagner la réflexivité de la personne apprenante : aider les personnes en formation à relier/relire les expériences, valeurs, croyances (identité personnelle et professionnelle).
- Encourager une réflexivité critique, aider à prendre de la distance.

6 - ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

- Soutenir la capacité d'auto-évaluation de l'AP en formation.
- Accompagner la posture professionnelle en Église.
- Valoriser les compétences présentes dans l'agir et identifier celles qui sont à développer.
- Favoriser la capacité de l'AP à expliciter ses choix.
- Favoriser le transfert des ressources, des outils dans la pratique concrète des AP.
- Mettre à disposition de l'AP des ressources complémentaires au dispositif pédagogique.
- Mobiliser des outils d'analyse de pratique.

7 - PENSER, METTRE EN PLACE ET SOUTENIR L'ÉVALUATION DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- Vérifier l'adéquation des situations d'apprentissage avec les exigences de formation et les compétences à développer.
- Accompagner et favoriser l'auto-évaluation diagnostique et formative chez l'AP.
- Fonder son évaluation formative et sommative sur l'observable en faisant référence au prescrit.
- Restituer son évaluation formative et sommative de manière argumentée.
- Développer une culture du feedback constructif et respectueux



CCRFE

Centre Catholique Romand
de Formations en Eglise

Rue de l'Hôpital 11
1700 Fribourg

Tél. 026 322 82 15
secretariat@ccrfe.ch

www.ccrfe.ch

